

## *Séance ordinaire du 16 avril 2024*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 16 avril 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2  
Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3  
Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4  
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5  
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, et monsieur Pierre Paul, comptable, sont également présents. Aucune personne dans l'assistance.

### **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

#### **Résolution 2024-04-061 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté, en retirant cependant l'item 1.20.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution 2024-04-062 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution 2024-04-063 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**Première période de questions**

Aucune question.

**Confirmation d'embauche de personnel et de prolongation de contrats pour les employés déjà embauchés par la Commission municipale du Québec**

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, fait mention de l'embauche de personnel par la Commission municipale du Québec, selon :

Pierre Paul, en tant que comptable, en date du 15 avril 2024 et Julie Larouche Fillion, en tant qu'adjointe administrative, en date du 6 mai 2024.

Monsieur Nolet fait également mention de la prolongation de contrats pour les employés suivants, également embauchés par la Commission municipale du Québec, selon :

Mario Morin et Guy Nolet, jusqu'au 28 juin 2024, madame Pauline Charrette, jusqu'au 26 mai 2024 et madame Diane Fleurent, jusqu'au 31 mai 2024.

**Résolution 2024-04-064**

**Abrogation de la résolution numéro 2024-03-046**

**Attendu qu'** en date du 12 mars 2024, le conseil municipal autorisait le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**Attendu que** la période printanière est propice aux formations multiples concernant beaucoup de membres du personnel;

**Attendu que** le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, juge pertinent que les différentes formations offertes soient privilégiées pour un plus grand nombre de personnes,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

**Que** pour les motifs ci-dessus mentionnés, le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, informe les membres du conseil qu'il ne participera pas au congrès annuel de l'ADMQ;

Séance ordinaire du 16 avril 2024

**Que** la résolution numéro 2024-03-046 soit en conséquence abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-065**

**Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

**Attendu que** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**Attendu que** selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**Attendu que** selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**Attendu que** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

**Attendu que** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**Attendu que** ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**Attendu que** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**Attendu que** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

**Que** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**Que** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**Que** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**Que** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**Que** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-066**

**Nomination d'un maire suppléant**

**Considérant qu'** en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil désigne pour la période qu'il détermine, un(e) conseiller(ère) comme maire suppléant(e),

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

**De** désigner monsieur le conseiller Martin Veilleux à titre de maire suppléant pour une période de quatre (4) mois, soit du 17 avril au 13 août 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-067**

**Adjudication du contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi**

**Considérant que** la municipalité de Trécesson, par la résolution numéro 2024-02-025, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**Considérant qu'** après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320, \$ excluant les taxes applicables;

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

**D'** accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320, \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme;

**Que** la municipalité de Trécesson accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction ;

**De** transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-068**

**Autorisation de signer une entente spécifique avec Meubles Marchand**

**Considérant que** Meubles Marchand a un magasin situé au 602, route 111, à Trécesson;

**Considérant qu'** en date du 14 mars 2023, monsieur Salim Mohandi, directeur général adjoint de Meubles Marchand, s'est présenté à l'assemblée publique du conseil municipal afin de demander d'annuler le service de collecte des déchets à leur magasin;

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

**Considérant que** dans une correspondance datée du 9 juin 2023, monsieur Salim Mohandi, directeur général adjoint, a officiellement demandé d'annuler le service de cueillette des déchets et d'être crédité pour la tarification de ce service mais en s'engageant à assurer la gestion des matières résiduelles en régie interne,

**Après analyse, discussion et considération**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**D'** autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier, par intérim ou le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, une entente spécifique avec les représentants de Meubles Marchand, ayant pour objet de faire sur une base autonome et entièrement à leurs frais la gestion des matières résiduelles découlant des opérations de leur magasin situé à Trécesson.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-069**

**Autorisation au directeur général et greffier-trésorier, par intérim, à signer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds culturel de la MRC d'Abitibi**

**Considérant que** la municipalité de Trécesson a décidé d'offrir des ateliers de théâtre pour une clientèle intergénérationnelle;

**Considérant que** la MRC d'Abitibi a lancé un appel de projets dans le cadre d'activités financées par son Fonds culturel;

**Considérant qu'** en date du 12 avril 2024, le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, a déposé à la MRC d'Abitibi un projet de théâtre intergénérationnel,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Roy, appuyé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

**De** ratifier la décision du directeur général et greffier-trésorier, par intérim, d'avoir déposé un projet à la MRC d'Abitibi en lien avec le financement disponible dans le Fonds culturel et conséquemment de l'avoir autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, tout document pour donner plein effet à la présente résolution;

**De** s'engager à réaliser le projet de théâtre intergénérationnel;

**De** contribuer financièrement à la réalisation du projet de théâtre intergénérationnel conformément aux modalités prévues dans le cadre de la présentation d'un projet subventionné par le Fonds culturel de la MRC d'Abitibi.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-070**

**Autorisation au directeur général et greffier-trésorier, par intérim, à signer une attestation de conformité à la réglementation municipale pour l'acquisition de baux de surface en territoire public**

**Considérant** le projet de Magneto Investments Limited Partnership visant la construction d'un site minier et l'exploration minière d'un gisement contenant du nickel et du cobalt en territoire public, spécifiquement sur les parties des lots 1 à 7 inclusivement des rangs 5, 6, 7, 8 et 9 du canton de Trécesson;

**Considérant que** le projet ci-dessus mentionné nécessite l'acquisition de baux de surface sur les lots précités;

**Considérant que** le projet de Magneto Investments Limited Partnership, se situant à l'intérieur de la zone Mn-1, s'avère conforme à la réglementation municipale,

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

**Que** le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, soit autorisé à signer un avis de conformité à la réglementation municipale pour l'acquisition de baux de surface en territoire public.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-071**

**Demande de la Mine Dumont Nickel, Magneto Investments LP, de prolonger l'entente d'option d'achat relative à la partie du chemin de Canton appartenant à la municipalité de Trécesson**

**Considérant que** le 11 septembre 2014, une entente d'option d'achat a été signée avec la municipalité de Trécesson pour la partie du chemin de Canton lui appartenant et composé des lots 4 284 235, 4 284 267 et 4 284 022;

**Considérant que** l'entente précitée a fait l'objet d'une prolongation en 2019 jusqu'en septembre 2024;

**Considérant que** Magneto Investments souhaite prolonger à nouveau la même entente pour une durée de cinq ans selon les conditions stipulées dans une correspondance datée du 14 mars 2024, signée par monsieur Stanislas Kételers, directeur, développement durable de Magneto Investments Limited Partnership,

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

- De** fixer le nouveau prix de vente à 85 000,\$ dont Magneto Investments verserait 25 000,\$ à la signature du nouveau contrat, fixant ainsi à 60 000,\$ le solde restant pour exercer l'option d'achat à 60 000,\$;
- De** confier à Magneto Investments la préparation d'un acte notarié à intervenir entre les parties, incluant tout autre document nécessaire, le cas échéant, pour conclure ladite transaction et d'en assumer la totalité des frais;
- De** mandater le maire ou le maire suppléant et le directeur général et greffier-trésorier, par intérim ou le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, tout document nécessaire pour la conclusion de la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-072**

**Entretien du chemin de la pépinière pour les mois de mai et juin 2024**

- Considérant que** l'entente avec Béton Fortin pour l'entretien hivernal du chemin de la Pépinière viendra à échéance le 30 avril prochain;
- Considérant** la décision du conseil municipal d'aller en appel d'offres pour l'entretien du chemin de la Pépinière sur quatre saisons, en débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2027;
- Considérant** le temps requis pour préparer un cahier de charges pour la période précitée,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

- D'** accorder un contrat à Béton Fortin pour l'entretien du chemin de la Pépinière, sur une distance de 4 kilomètres, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2024, à un prix unitaire de 210,00 \$ de l'heure plus les taxes applicables, afin de passer la niveleuse;
- De** fixer à une fois par semaine pour les mois de mai et de juin le nivelage du chemin de la Pépinière avec la possibilité d'augmenter le nombre de passes hebdomadaires sur l'autorisation du directeur général et greffier-trésorier, par intérim, de la municipalité;
- D'** exclure de l'entente avec Béton Fortin l'achat et l'épandage de l'abat-poussière nécessaire à un entretien préventif du chemin de la Pépinière, donc il devient la responsabilité de la municipalité de s'occuper et de défrayer en totalité les coûts reliés à cette opération essentielle de coordination, d'acquisition et d'épandage de l'abat-poussière.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-073**

**Offre pour l'acquisition d'un tableur Excel pour la conception du budget municipal ainsi que la modification dudit fichier**

**Considérant qu'** à l'automne 2023, le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, a utilisé un outil informatique développé par monsieur Richard Michaud, ayant pour but de faciliter la préparation budgétaire de la municipalité pour l'année 2024;

**Considérant que** monsieur Michaud a développé une version 2 visant l'amélioration de la version originale, mais toujours dans le but de faciliter la préparation budgétaire de la municipalité pour une année donnée;

**Considérant que** l'utilisation de cet outil informatique spécialisé pour le monde municipal permet d'être plus efficace, efficient et économe en ce qui a trait à la préparation annuelle du budget de la municipalité,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**D'** acquérir la version 2 du tableur Excel pour la conception du budget municipal au coût de 500,00 \$ pour le fichier et de défrayer à raison de 50,00 \$/heure le temps requis estimé à 10 heures pour modifier le fichier, le tout conformément à l'offre de services datée du 10 avril 2024 présentée par monsieur Richard Michaud;

**D'** assumer les coûts des frais applicables, s'il y a lieu;

**D'** autoriser le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet, à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-074**

**Commandite – École Morency de Trécesson**

**Attendu** la demande de commandite déposée par le directeur des écoles Christ-Roi, Launay et Trécesson, monsieur Steve Marquis, pour les élèves finissants de 6<sup>e</sup> année;

**Attendu que** ce conseil accueille favorablement cette demande, rappelant les efforts fournis par les élèves tout au long de l'année scolaire,

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

**Que** ce conseil accepte de verser une commandite d'un montant de 175,00\$ à l'école Morency de Trécesson, dans le cadre de la remise de

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

certificats cadeaux pour les élèves finissants de 6<sup>e</sup> année, et ce afin de les récompenser pour leur persévérance et réussite scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-075**

**Transmission de félicitations à monsieur Steve Marquis**

**Attendu que** monsieur Steve Marquis possède près de trente ans d'expérience dans le domaine de l'éducation, ayant notamment dirigé les écoles Christ-Roi, Launay et Trécesson au cours des neuf dernières en tant que directeur;

**Attendu** la récente nomination de monsieur Steve Marquis au poste de directeur adjoint du pavillon La Calypso de l'école secondaire d'Amos;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

**Que** ce conseil municipal transmette à monsieur Steve Marquis ses plus sincères félicitations pour sa nouvelle nomination et lui souhaite un franc succès dans ses nouvelles tâches et attributions.

Adoptée à l'unanimité.

**Résolution 2024-04-076**

**Dossier de monsieur Michel Godard – Transaction – quittance**

**Considérant que** la municipalité de Trécesson a mis fin au contrat de travail de monsieur Michel Godard en date du 31 décembre 2023;

**Considérant** les recours intentés par la suite par monsieur Michel Godard au Tribunal administratif du travail;

**Considérant qu'** une entente est finalement intervenue entre les parties,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

**Que** ce conseil ratifie les termes de la transaction – quittance, intervenue avec monsieur Michel Godard, en date du 10 avril 2024, transaction paraphée par le directeur général et greffier-trésorier, par intérim, monsieur Guy Nolet.

Adoptée à l'unanimité.

Séance ordinaire du 16 avril 2024

**Résolution 2024-04-077**

**Adoption de la liste des comptes payés et à payer au 16 avril 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Roy et résolu :

**Que** la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 16 avril 2024, déposée et présentée par les comptables madame Diane Fleurent et monsieur Pierre Paul, totalisant un montant de 141 155,63. \$, soit et est approuvée :

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	94 515,76 \$
Salaires versés	25 910,86 \$
DAS provinciales et fédérales	20 729,01 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>141 155,63 \$</b>

Adoptée à l'unanimité.

**Dépôt de l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024**

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, par intérim, dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024.

**Résolution 2024-04-078**

**Adjudication de contrat - Entretien estival des chemins pour l'année 2024**

**Attendu qu'** en date du 28 mars 2024, un appel d'offre sur invitation était lancé pour l'entretien estival des chemins pour l'année 2024;

**Attendu que** les soumissions ont publiquement été ouvertes à la mairie le 12 avril 2024;

**Attendu que** trois soumissionnaires ont fourni des prix, selon les résultats suivants :

Soumissionnaires	Prix au km brut (avant taxes)	Prix au km brut pour extra (avant taxes)	Taux horaire de niveleuse pour travaux additionnels (avant taxes)
10280801 Canada Inc. – Drolet Équipement	106,73 \$	98,00 \$	193,75 \$
Béton Fortin Inc.	89,00 \$	89,00 \$	214,50 \$
9113-0042 Québec Inc. – Sylvain Fortin	1 348,00 \$	1 348,00 \$	160,00 \$

**Attendu qu'** après analyse, il s'avère que la soumission déposée par Béton Fortin Inc. est la plus avantageuse,

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

*Séance ordinaire du 16 avril 2024*

**Que** le contrat d'entretien estival des chemins pour l'année 2024 soit adjugé à Béton Fortin Inc., pour un prix au kilomètre de 89,00 \$, avant taxes, pour le grattage des chemins.

Adoptée à l'unanimité.

**Seconde période de questions**

Aucune question.

**Résolution 2024-04-079**

**Levée de l'assemblée**

À 19 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Dion et résolu :

**Que** la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau  
Maire

Guy Nolet  
Directeur général et greffier-trésorier,  
par intérim